# DELIBERATION n° 70-17 du ler DECEMBRE 1970 Portant approbation de la Décision Modificative n° 2 du Budget 1970

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 du Budget 1970.

En conséquence de cette décision modificative, le budget est arrêté ainsi qu'il suit :

## En recettes

Section I	91.538.372
Section II	236.575
Total	91.774.947

# En dépenses

#### Section 1

A. Etudes et interventions 105.177.890

B. Fonctionnement...... 8.569.699

Total .....113.747.589

### Section II

A. Etudes et Interventions	10.827.175
B. Immobilisation	639.666
Total	11.466.841

Total des dépenses ........125.214.430

l'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution du fonds de roulement de 33.439.483 francs.

Le Serrétaire, Directeur de l'Agence Le Président du Conseil d'Administration